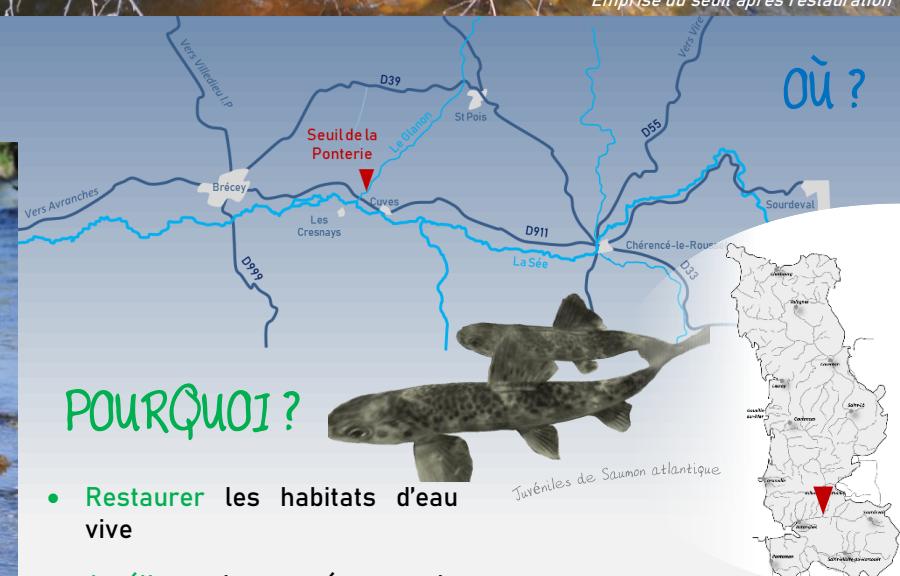




## Dérasement du seuil de La Ponterie sur le Glanon



### POURQUOI?

- Restaurer les habitats d'eau vive
- Améliorer la température de l'eau
- Augmenter les reproductions naturelles
- Libérer le cours du Glanon avec la circulation de l'eau, des sédiments et de ses populations aquatiques

Après travaux,

L'obstacle a disparu et sa zone d'influence redevient favorable à la production naturelle, notamment celle du saumon atlantique.

# AVANT

Le seuil de la Ponterie sur la Glanon (commune de Cuves) servait à l'alimentation d'un bief depuis longtemps disparu. Il demeurait un obstacle à la continuité écologique dont le remous artificielisation un linéaire intéressant, le Glanon étant un système hyper-productif pour le Saumon atlantique, notamment.

La meilleure solution était de retirer l'ouvrage et d'embellir les berges alentour, les relier au halage..



Remous de l'ouvrage

coût des travaux : 2 328 € TTC

## UN DEVOIR !

Le Glanon au niveau de l'ouvrage est classée en listes 1 et 2 au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement, en Zone prioritaire Anguille.

*La loi obligeait le propriétaire du seuil à le rendre transparent du point de vue de la continuité écologique : l'eau, les sédiments et les poissons.*



Le seuil qui barrait le Glanon

## TRAVAUX

Juillet 2015

- Démolition du seuil

- Reprise de la berge où s'ancrait l'ouvrage



Démontage du seuil

## QUI A FAIT QUOI ?



l'Agence de l'Eau  
Seine-Normandie  
100 % du financement

L'entreprise



FDDAPPMA 50

Maîtrise d'Ouvrage et d'Œuvre



Projet validé d'intérêt général  
par

la Fédération Nationale pour la  
Pêche

Terrassement, démolition  
**PROVERT**  
61 400 Saint-Hilaire le Châtel